



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **24**
Nombre de votes contre : **9**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **19**
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2020

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Évelyne CAU, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Daniel HOAREAU.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **22h00**

Secrétaire : **Jenny OLLIVIER**

FINANCES

DL.20.009 - Approbation du compte administratif du budget Ville - 2019

Christian DUMAS expose :

Présentation du compte administratif 2019 :

• **Le total de la section de fonctionnement est de :**

- 10 216 381,79 € en dépenses nettes,
- 12 197 943,38 € en recettes nettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (1)	2 299 591,95 €
Charges de personnel	6 896 617,07 €
Atténuation de produits (2)	87 970,00 €
Opérations d'ordre (3)	207 852,67 €
Autres charges de gestion (4)	592 462,03 €
Charges financières	91 434,48 €
Charges exceptionnelles	40 453,59 €
Total	10 216 381,79 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges (5)	121 554,50 €
Produits des services	1 307 351,84 €
Impôts et taxes	9 932 000,47 €
Dotations et participations	695 241,11 €
Autres produits de gestion courante (6)	80 502,98 €
Produits exceptionnels (7)	48 599,58 €
Opérations d'ordre (8)	12 692,90 €
Total	12 197 943,38 €

- (1) Entretien des bâtiments, du matériel
- (2) Fonds de péréquation
- (3) Amortissements
- (4) Subventions

- (5) Remboursements IJ
- (6) Loyers
- (7) Remboursements sinistres,
- (8) Travaux en régie

- **Le total de la section d'investissement est de :**

- 2 387 351,98 € en dépenses nettes,

- 2 464 197,48 € en recettes nettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (1)	326 800,90 €
Immobilisations incorporelles (2)	83 900,64 €
Subventions d'équipement versées	408 428,32 €
Immobilisations corporelles (3)	428 810,96 €
Travaux en cours	787 952,69 €
Autres immobilisations financières	- €
Emprunts et dettes	351 458,47 €
Total	2 387 351,98 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (4)	521 960,67 €
Dotations et fonds Divers (5)	512 892,80 €
Subventions reçues	274 885,53 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 153 658,48 €
Autres immobilisations financières	800,00 €
Total	2 464 197,48 €

(1) Travaux en régie, opérations patrimoniales
 (2) Frais d'études, logiciels
 (3) Acquisitions foncières, travaux d'aménagements
 Quelques ratios :

(4) amortissements, cessions
 (5) FCTVA, taxe d'aménagement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (% du budget de fonctionnement)	25,15%	28,98%	23,05%	22,67%	21,41%	18,30%	20,58%	22,51%
Charges de personnel (% du budget de fonctionnement)	56,80%	57,78%	57,26%	60,20%	66,65%	63,02%	67,00%	67,51%
Autres charges de gestion courante (% du budget de fonctionnement)	9,49%	5,55%	5,19%	5,51%	5,65%	5,00%	5,86%	5,80%
Charges financières (% budget de fonctionnement)	2,61%	2,19%	1,89%	1,76%	1,79%	1,49%	0,94%	0,89%

1° SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes régulières. Elles sont constituées des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, produits fiscaux).

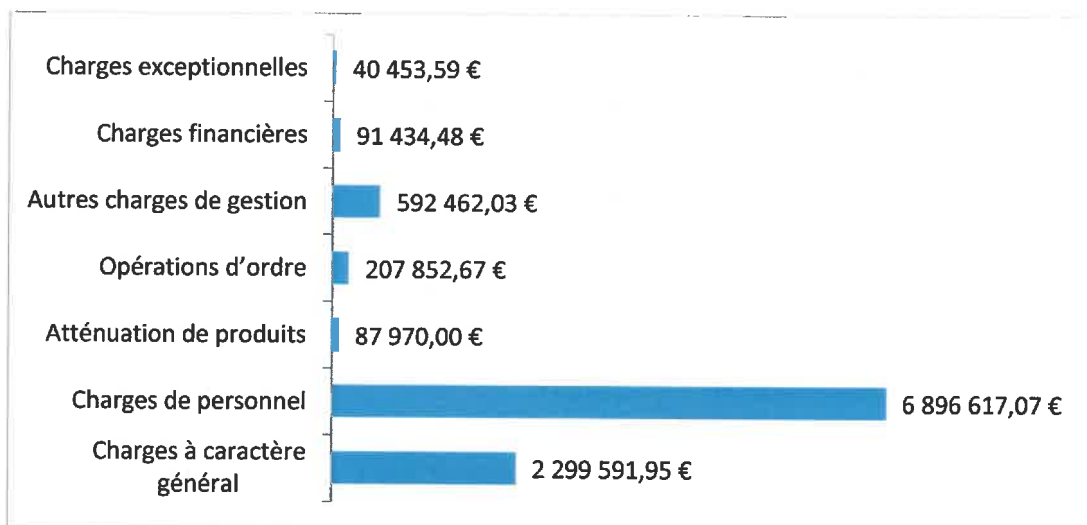
A - Dépenses de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2009 et 2019 (en K€) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général (011)	2 492	2 532	2 716	2 753	3 341	2 876	2 749	2 311	2 140	2 072	2 300
Charges de personnel (012)	5 525	5 666	5 849	6 217	6 660	7 144	7 298	7 194	7 371	6 748	6 897
Autres charges de gestion courante (65)	618	602	1 473	1 039	639	648	668	614	585	590	592
Atténuations de produits (014)	1	0	87	77	23	66	144	166	177	204	88
Charges financières (66)	269	262	325	286	252	236	213	193	175	95	91
Charges exceptionnelles (67)	131	4	12	99	52	94	48	40	1 011	37	40
Sous total dépenses réelles	9 035	9 065	10 462	10 471	10 967	11 064	11 120	10 516	11 458	9 746	10 009
Opérations d'ordre	496	800	1 311	475	559	1 412	1 004	276	239	326	208
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 531	9 865	11 774	10 945	11 527	12 476	12 124	10 793	11 697	10 072	10 216

En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 216 381,79 €.

Ces dépenses enregistrent une hausse de 1,43 % par rapport à 2018.



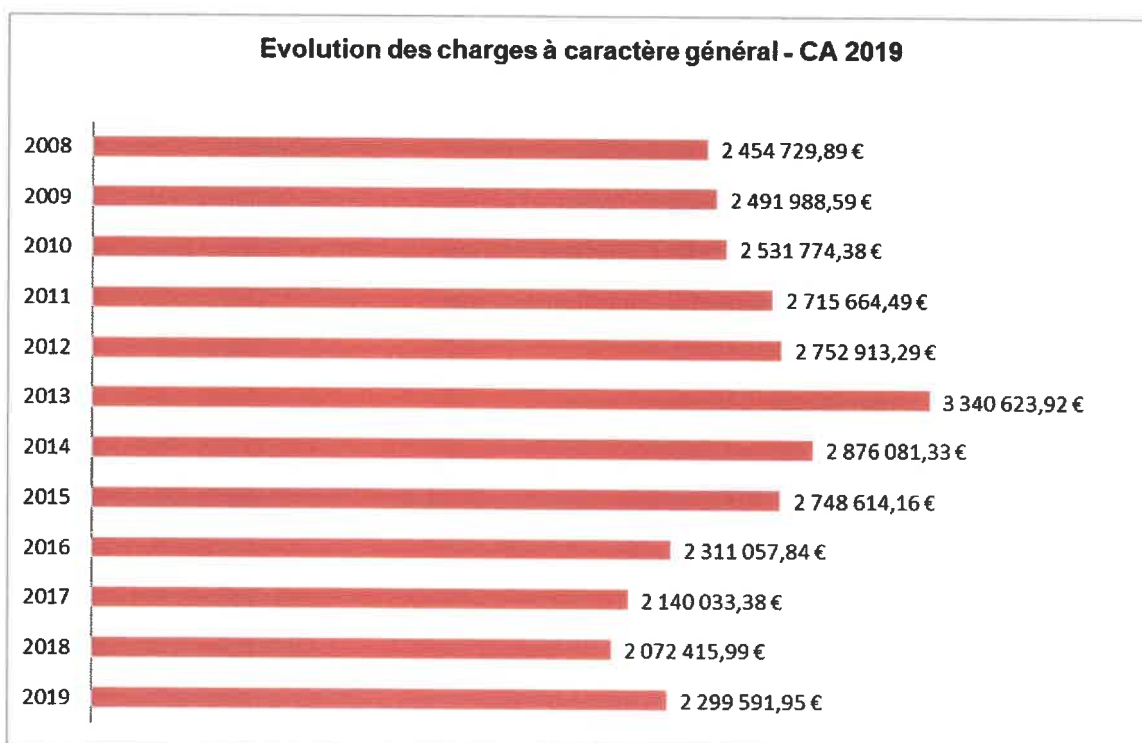
Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 299 591,95 €

Elles représentent 22,51 % du budget de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les locations, les entretiens et les réparations, les assurances, les honoraires, les frais d'affranchissement etc...

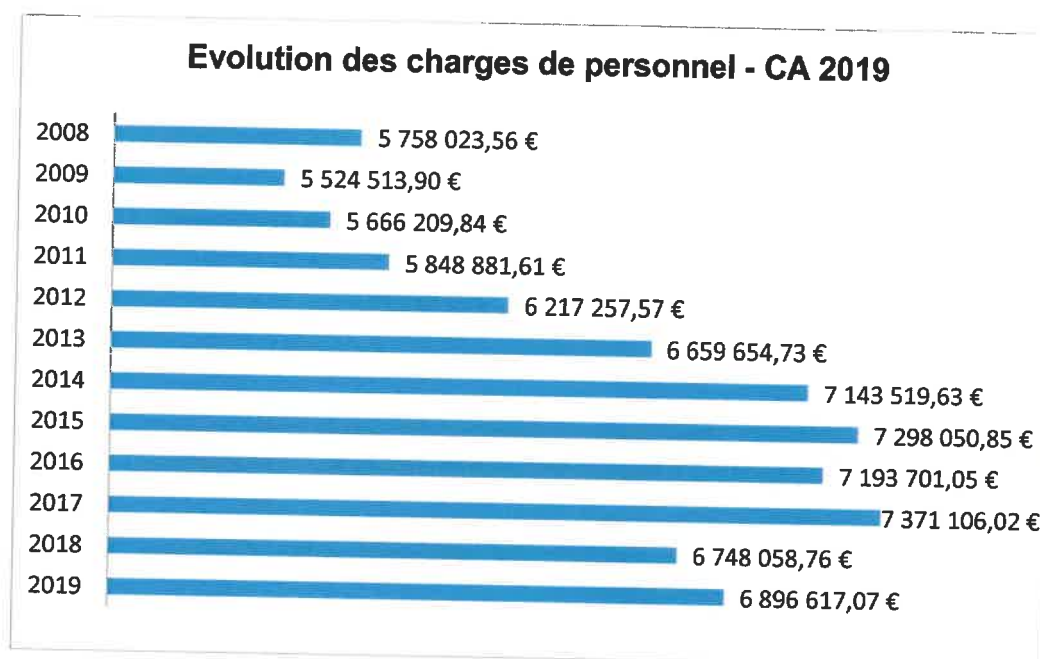
Ce chapitre est en hausse de 10,96 % par rapport à 2018.

On notera notamment une hausse :

- des fournitures diverses (+21,46%) et de l'entretien des bâtiments (+ 117,39%) afin de maintenir les équipements publics
- de la consommation d'eau (+ 19,17%) et d'électricité/gaz (+ 23,16 %),
- de l'assurance obligatoire dommage construction qui varie en fonction des investissements sur des bâtiments (rénovation, extension, constructions neuves),
- des contrats du fait de la mutualisation du service informatique
- du remboursement de frais à des communes membres de la métropole et à la métropole pour de nouvelles mises à disposition (délégué à la protection des données, mutualisation du service informatique).



Chapitre 012 - Charges de personnel : 6 896 617,07 €



Il s'agit du premier poste de dépense. Les frais de personnel représentent 67,51 % des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel sont en augmentation du fait de plusieurs éléments structurels (hausse des cotisations, avancement de grade, d'échelons, participation à la protection sociale).

La maîtrise des remplacements temporaires et permanents reste une priorité pour la collectivité et a été poursuivie en 2019.

Cette augmentation est à minorer des remboursements de la métropole pour les salaires des mises à disposition de services et de la mutualisation (espaces verts, gestion clientèle de l'eau, secrétariat des services techniques, informatique) (278 947,59 €), des contrats aidés (56 293,61 €) et des indemnités journalières (111 322,44 €).

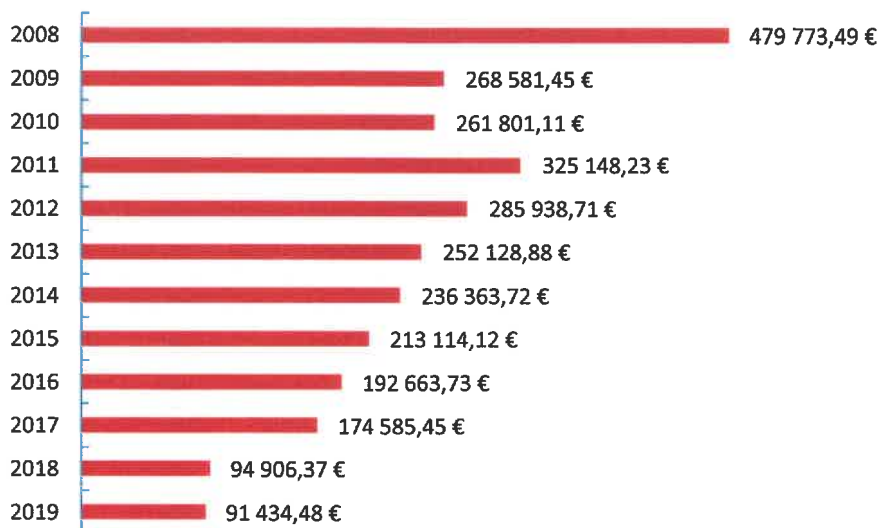
Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 592 462,03 €

Ces charges représentent 5,80 % des dépenses de fonctionnement et sont en augmentation de 0,45 %. Sur ce chapitre sont principalement comptabilisées les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS (les subventions exceptionnelles sont comptabilisées quant à elles au chapitre 67). L'augmentation est notamment due aux créances irrécouvrables.

Chapitre 66 – Charges financières : 91 434,48 €

Ces charges représentent 0,89 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de 3,66 %. Ce montant s'explique par la diminution de la dette à la charge de la commune.

Evolution des charges financières - CA 2019



Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 40 453,59 €

Les charges exceptionnelles sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. Ces dépenses comprennent principalement les subventions exceptionnelles aux associations (dont les transports), les bourses et prix (permis jeunes).

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 87 970,00 €

Le chapitre « atténuations de produits » concerne :

- la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 87 561,00 €.
- les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 409,00 €

Il est à noter qu'en 2019, la commune n'a pas payé de taxe SRU pour le déficit de logements sociaux du fait du versement d'une subvention à ADOMA en 2017 à hauteur de 90 000 €.

Les opérations d'ordre : 207 852,67 €

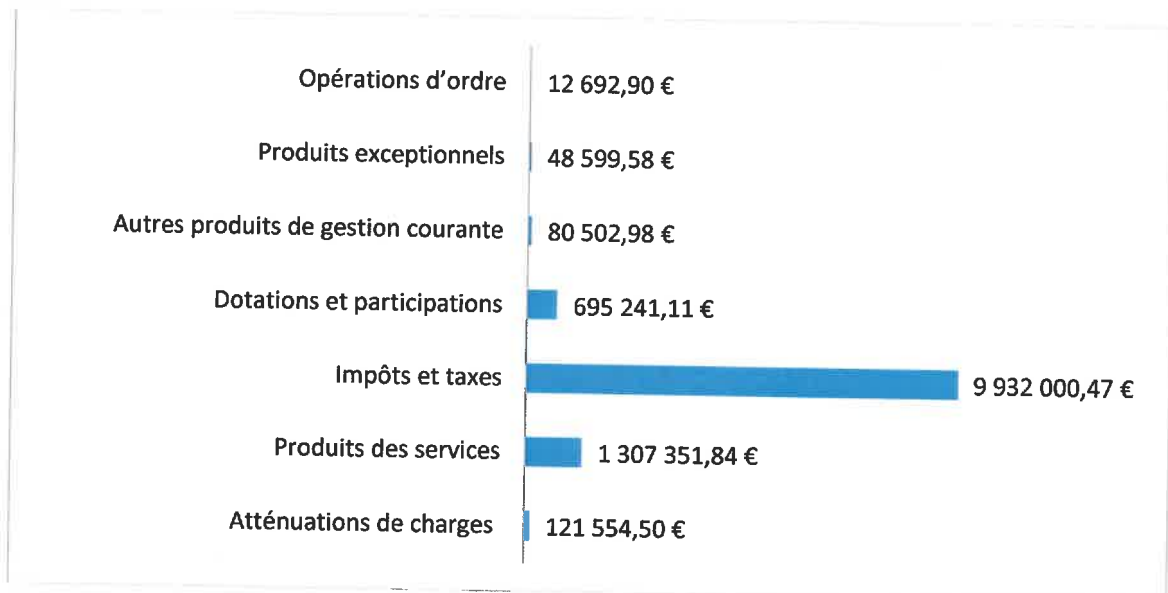
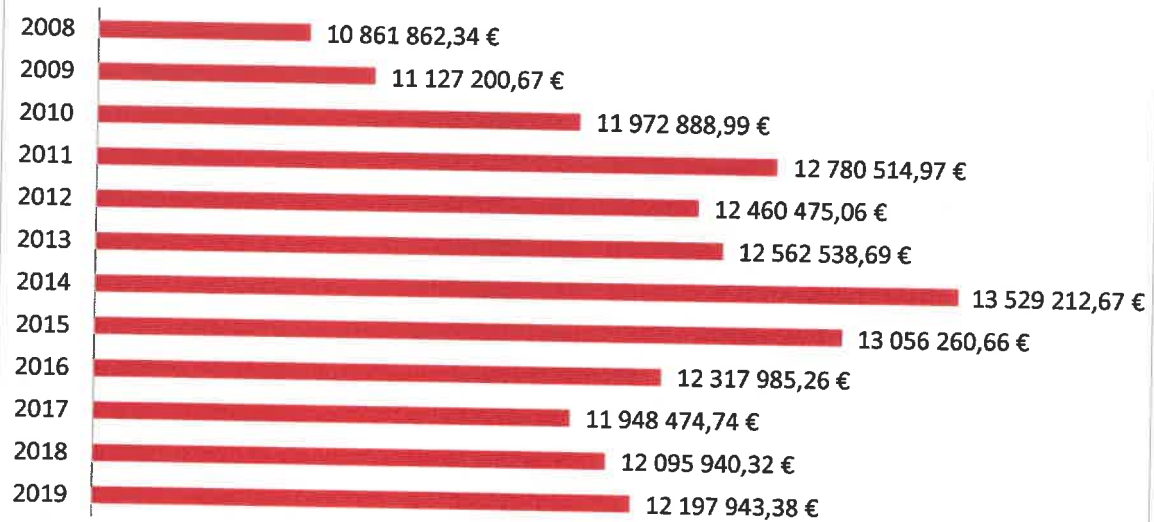
Elles se décomposent comme suit :

675 : valeurs comptables des immobilisations cédées.....	0,00 €
676 : Différence sur réalisations transférées en investissement	33 559,00 €
681 : dotations aux amortissements.....	174 293,67 €

B - Recettes de fonctionnement :

En 2019 les recettes de fonctionnement se sont élevées à 12 197 943,38 €. Les recettes sont en hausse de 0,84 % par rapport à 2018. Cette faible hausse s'explique principalement par une diminution importante des produits de cession (-78,13 %).

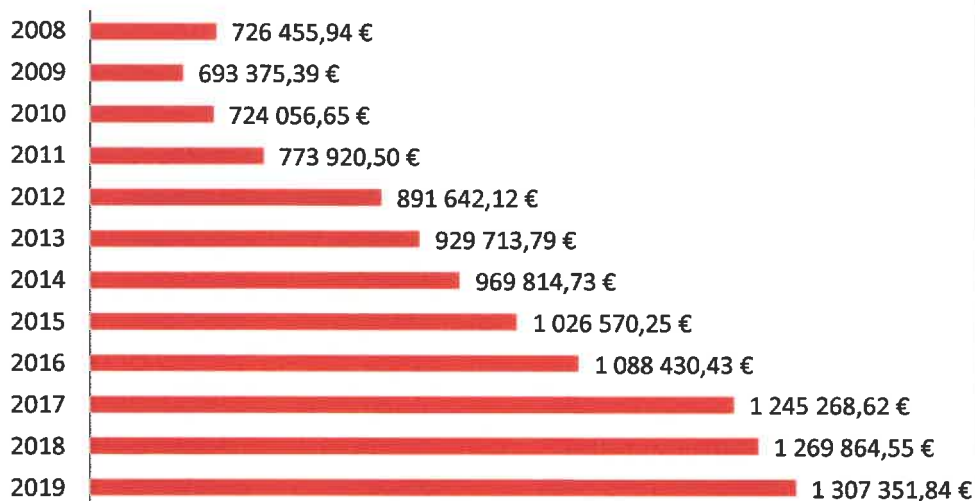
Evolution des recettes de fonctionnement - CA 2019



Chapitre 70 – Produits des services: 1 307 351,84 €

Les produits des services, qui recouvrent principalement les recettes de facturation des prestations rendues par la ville, augmentent de 2,95 %. Ces produits représentent 7,50 % des recettes de fonctionnement. On notera que cette augmentation est notamment due aux remboursements du CCAS pour les salaires des agents communaux (+ 34,91 %), à l'augmentation des effectifs au centre de loisirs (+16,95 %) et aux concessions du cimetière (+ 101,57 %).

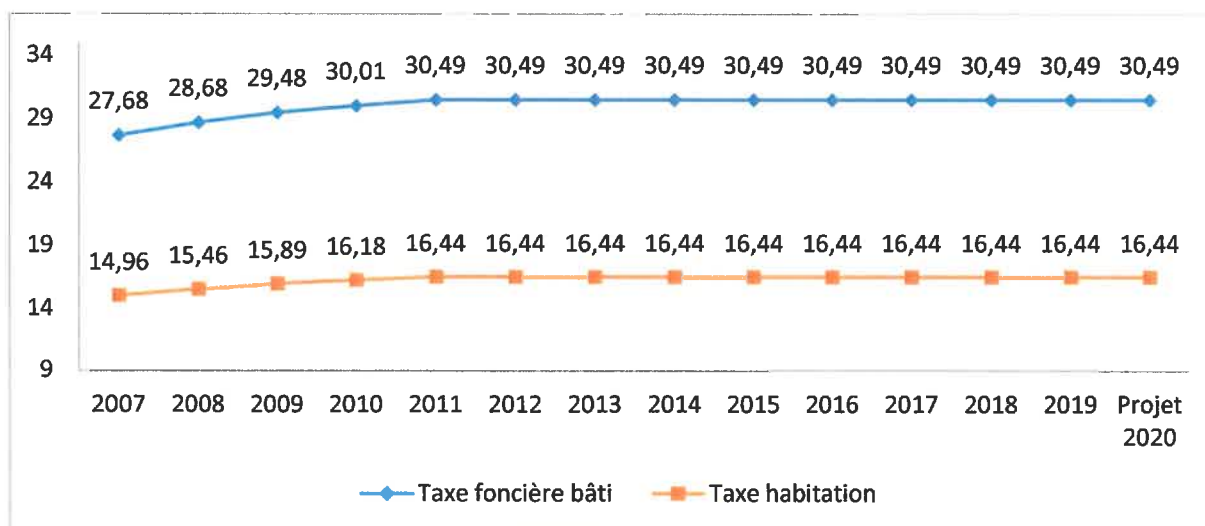
Evolution des produits des services - CA 2019



Chapitre 73 – Impôts et taxes: 9 932 000,47 €

Composé de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, le produit de la fiscalité directe locale est la ressource principale de la ville d'Ingré. Ce chapitre contribue à hauteur de 57,01 % aux recettes de fonctionnement.

Taux votés par la commune



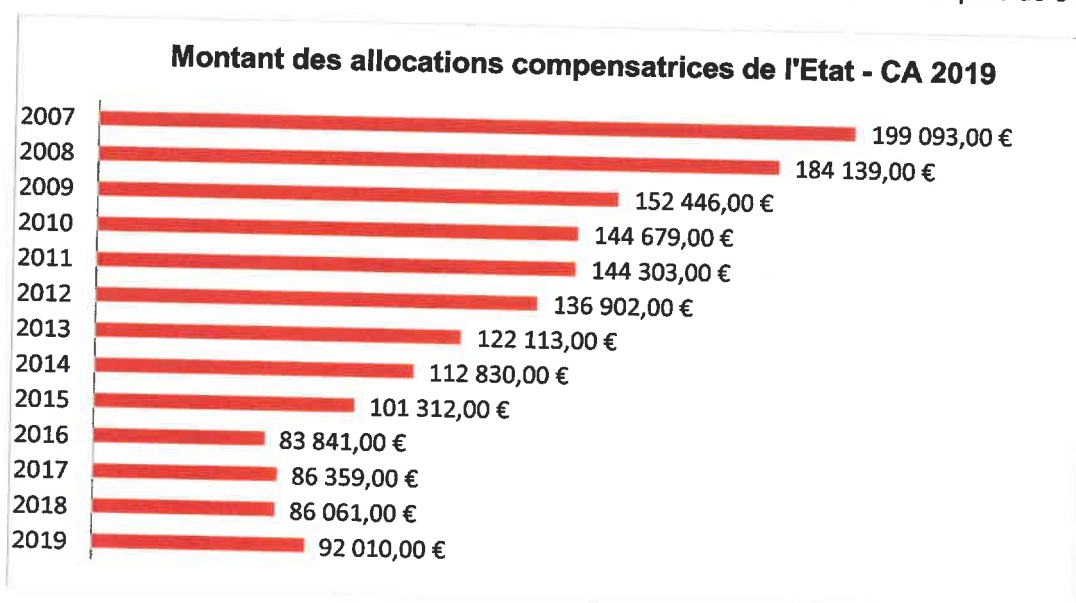
Il est à noter que depuis 2011, les taux de fiscalité locale n'ont pas augmenté.

Evolution des contributions directes TH-TFB-TFNB - CA 2019



Chapitre 74 – Dotations et participations : 695 241,11 €

En baisse de 10,65 %, elles contribuent à hauteur de 3,99 % aux recettes de fonctionnement. À noter que les allocations compensatrices de l'État sont stables (tableau ci-dessous). De même il est très important de noter à nouveau une baisse de la dotation globale de fonctionnement de près de 84,20 %.



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 80 502,98 €

Les autres produits de gestion courante sont de 80 502,98 €. Ces recettes recouvrent principalement les loyers perçus par la commune.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 121 554,50 €

Il s'agit des remboursements de l'assurance sur rémunération des agents en arrêt maladie. Ce poste vient en diminution du chapitre 012 (frais de personnel).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 48 599,58 €

Est comptabilisée dans ce chapitre la vente :

- de deux scooters pour 1 435 €
- d'un camion pour 600 €
- de parcelles à la Semdo (Jardins du Bourg) pour 31 524 €

Le reste provient de divers remboursement de sinistres.

Opérations d'ordre: 12 692,90 €

Elles se décomposent principalement comme suit :

Compte 722 - Travaux en régie : 12 467,90 €

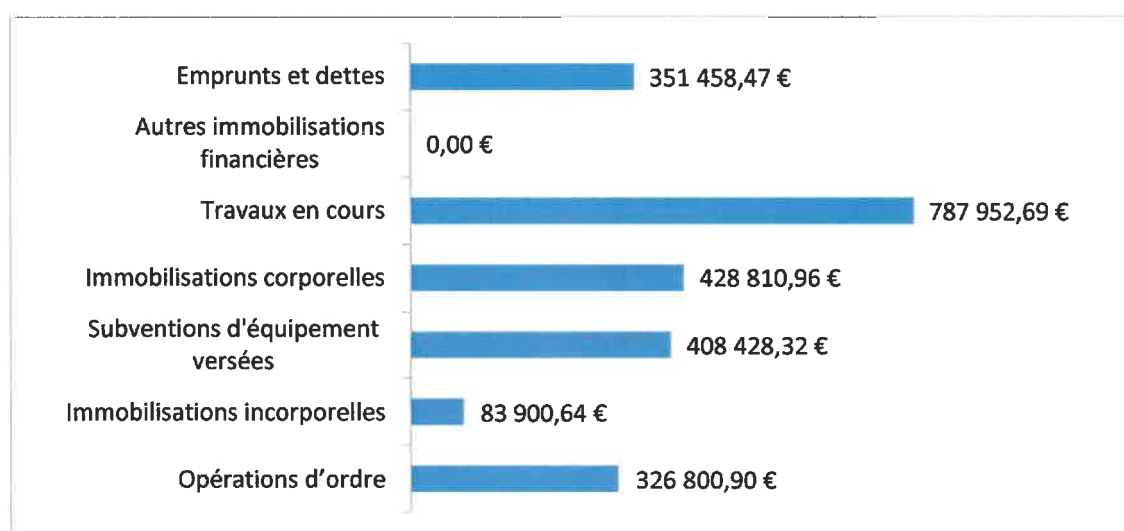
Compte 777 - Quote part subv. d'invest. : 225,00 €

2° / SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la ville (acquisitions, ventes, travaux,...).

A - Dépenses d'investissement :

En 2019, les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 387 351,98 €.



Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 83 900,64 €

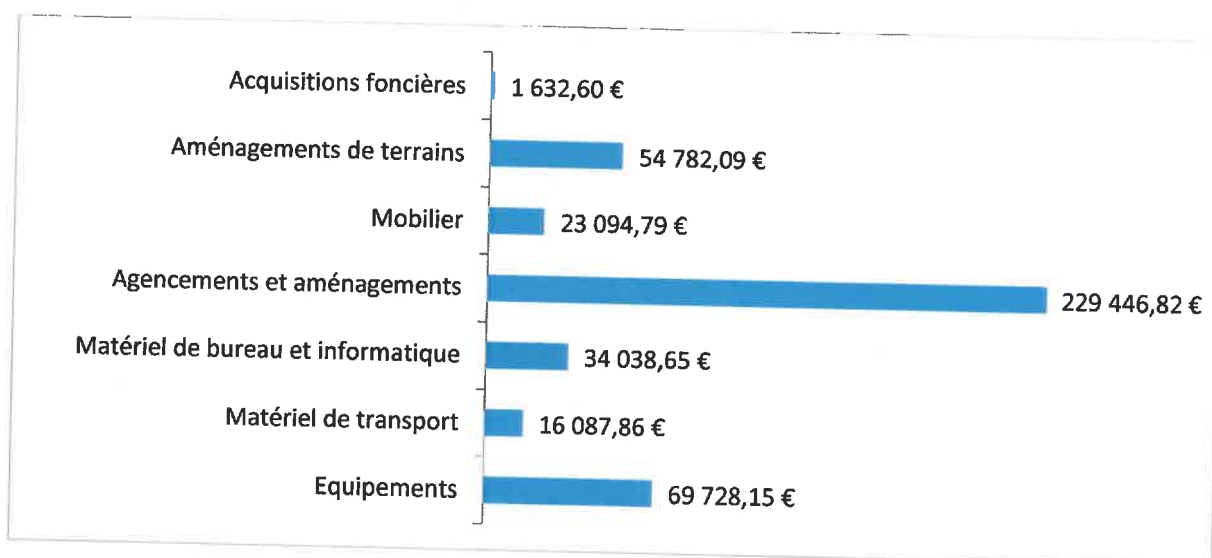
Il s'agit principalement pour 2019 des frais études pour l'extension du tennis couvert et courts de padel et l'extension de l'école municipale de musique.
(voir liste sur synthèse budgétaire Excel – CA -budget ville)

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 408 428,32 €

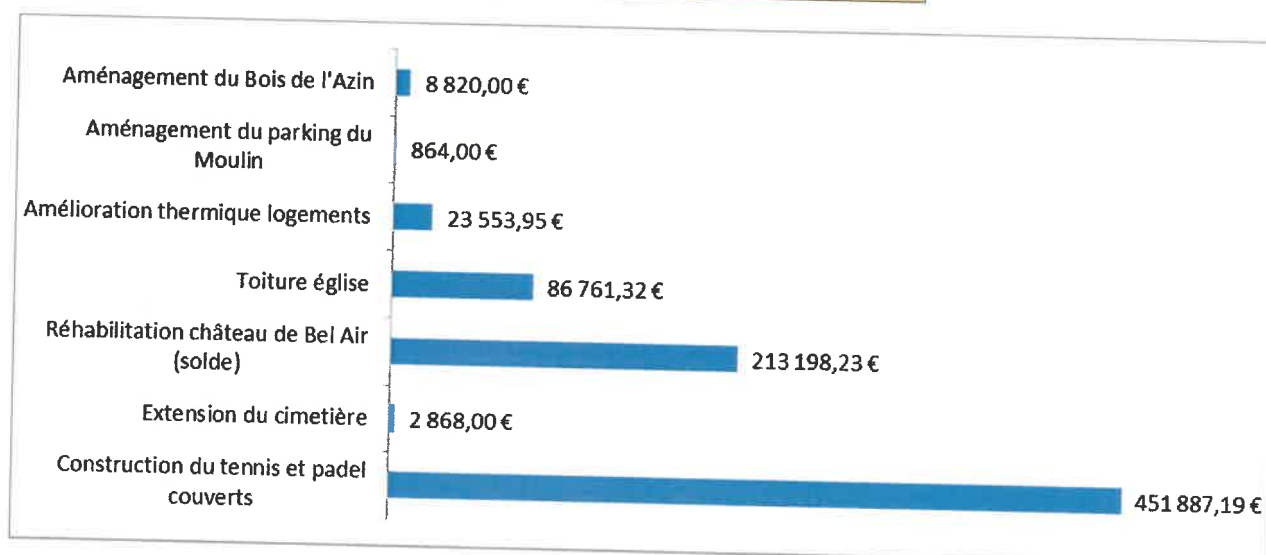
Il s'agit de l'attribution de compensation pour l'investissement versée à la Métropole d'Orléans pour 403 164 € ainsi que les subventions d'équipement pour la reconstruction de la pierre bleue et de la cathédrale de Notre-Dame de Paris.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 428 810,96 €

Les travaux d'aménagements en 2019 sont principalement de la mise en place de la vidéoprotection, de la réfection du toit terrasse de l'Espace Lionel Boutrouche, du remplacement de la chaudière et des tuyaux d'alimentation en eau froide du groupe scolaire du Moulin, réfection de l'éclairage en LED du gymnase Jean Zay, réfection de la tuyauterie d'alimentation du chauffage au gymnase de la Coudraye, l'installation d'alarmes anti-intrusion.



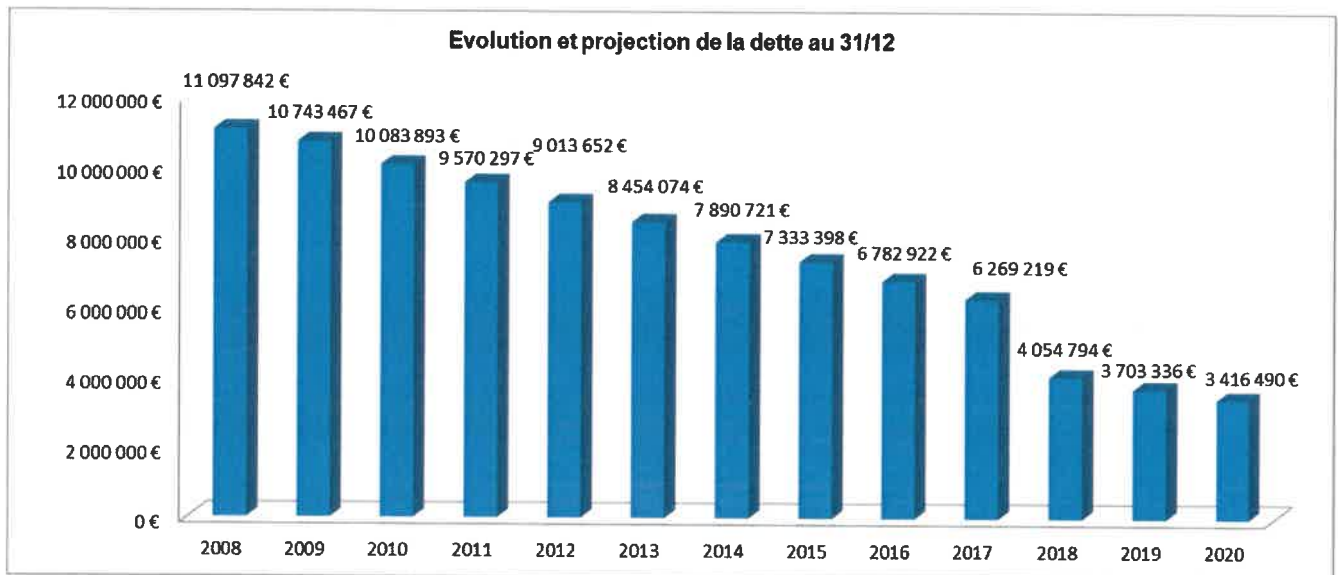
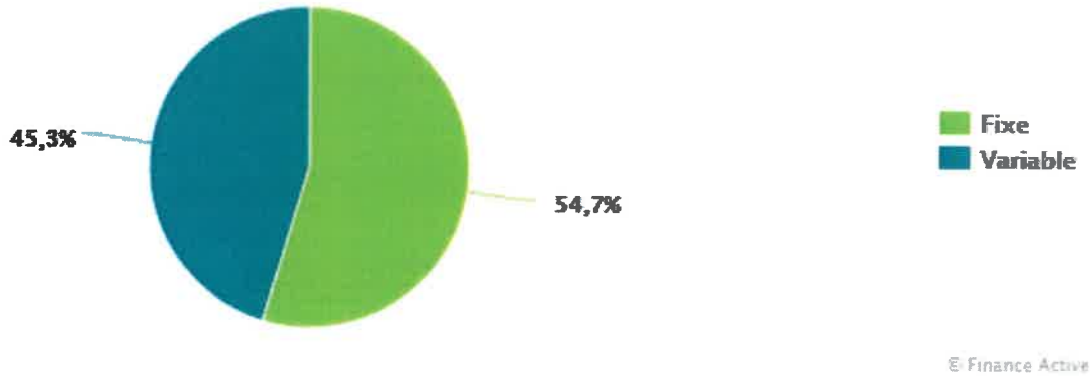
Chapitre 23 – Travaux en cours : 787 952,69 €



Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt en capital : 351 458,47 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 351 458,47 €. Depuis 2008 la stratégie financière de la ville d'Ingré se caractérise par une volonté de désendettement à la fois pour réduire le volume de la dette, les frais financiers, mais également pour libérer de nouvelles marges de manœuvre.

Dette par type de risque (taux)



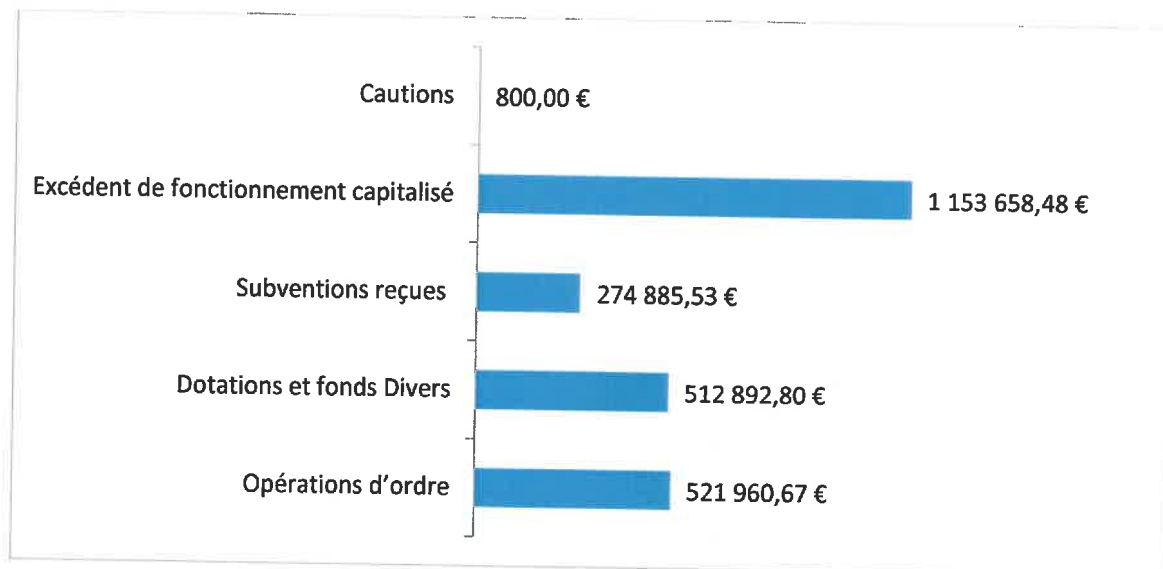
Les opérations d'ordre : 326 800,90 €

Elles se décomposent en :

- Valeur de travaux réalisés en régie..... 12 467,90 €
- Moins-value sur cessions d'éléments d'actif 0,00 €
- Reprise subventions d'investissement..... 225,00 €
- Opérations patrimoniales..... 314 108,00 €

B - Recettes d'investissement :

En 2019, les recettes d'investissement se montent à 2 464 197,48 €.



Chapitre 10 – Dotations : 512 892,80 €

Ce chapitre se compose du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA, d'un montant de 250 539,00 €, correspond au remboursement par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 2 ans avant, donc en 2017.

La taxe d'aménagement s'élève à 262 353,80 €.

Chapitre 13 – Subventions reçues : 274 885,53 €

Les subventions d'investissement sont en augmentation. Cependant étant non récurrentes d'une année à l'autre mais étant liées à des projets, il est normal d'observer des fluctuations à la baisse ou la hausse d'une année à l'autre.

Les projets subventionnés en 2019 ont été les suivants :

Fonds d'investissement pour la réhabilitation du château de Bel Air.....	84 301,00 € (Etat)
Fonds d'investissement pour le self du Moulin.....	28 620,00 € (Etat)
Réhabilitation du Château de Bel Air.....	55 482,90 € (Département)
Prime énergie Chaudière GS Moulin.....	6 451,54 € (EDF)
Prime énergie isolation toit terrasse ALSH.....	2 660,09 € (Vos travaux éco)
Subvention pour le COEP.....	7 305,00 € (ADEME)
Travaux à la Halte garderie.....	4 500,00 € (CAF)
DETR Construction court de tennis et 2 terrains de padel couverts.....	60 000,00 € (Etat)
Construction court de tennis et 2 terrains de padel couverts.....	25 065,00 € (Département)
Subvention gilets pare-balles.....	500,00 € (Etat)

Les opérations d'ordre : 521 960,67 €

Contrepartie comptable des dépenses d'ordre de fonctionnement, les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions.

- Amortissements.....	174 293,67 €
- Plus-value sur cession d'actif.....	33 559,00 €
- Sorties d'actif (terrains).....	108,00 €
- Opérations patrimoniales (salle Poulin)....	314 000,00 €

- **Les résultats du compte administratif 2019 se présentent ainsi :**

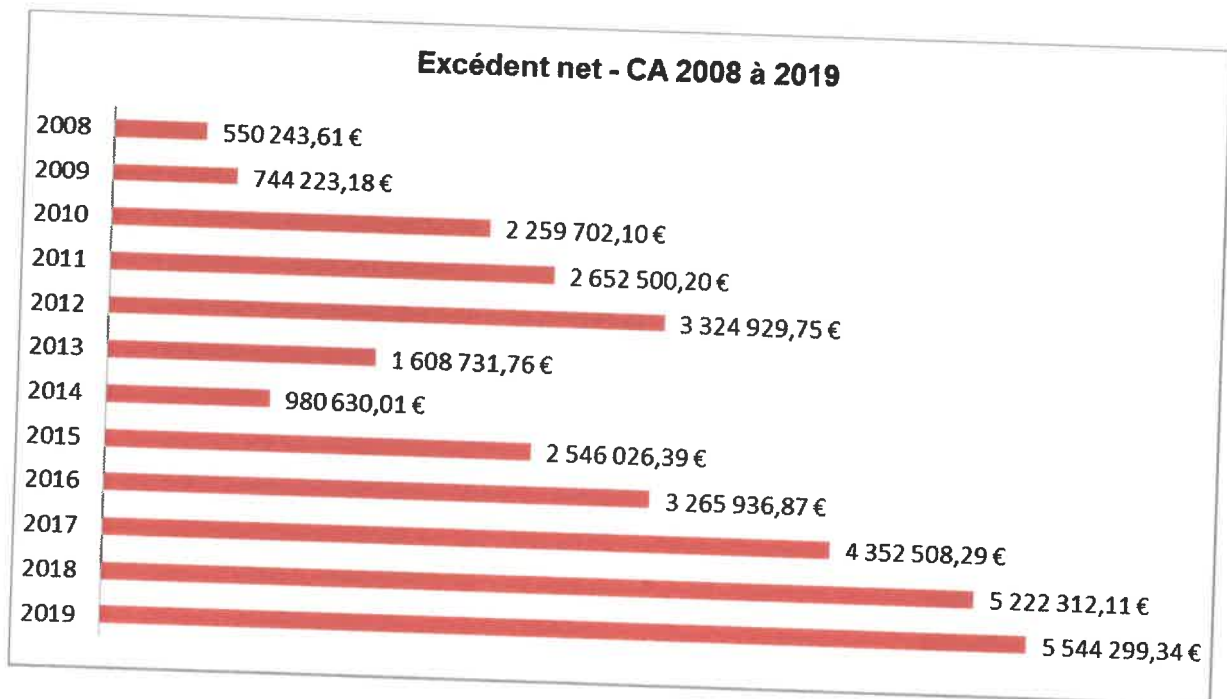
- Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2019 présente un excédent de 1 981 561,59 €. Après report du résultat 2018 (5 222 312,11 €), le résultat de clôture est de 7 203 873,70 €.

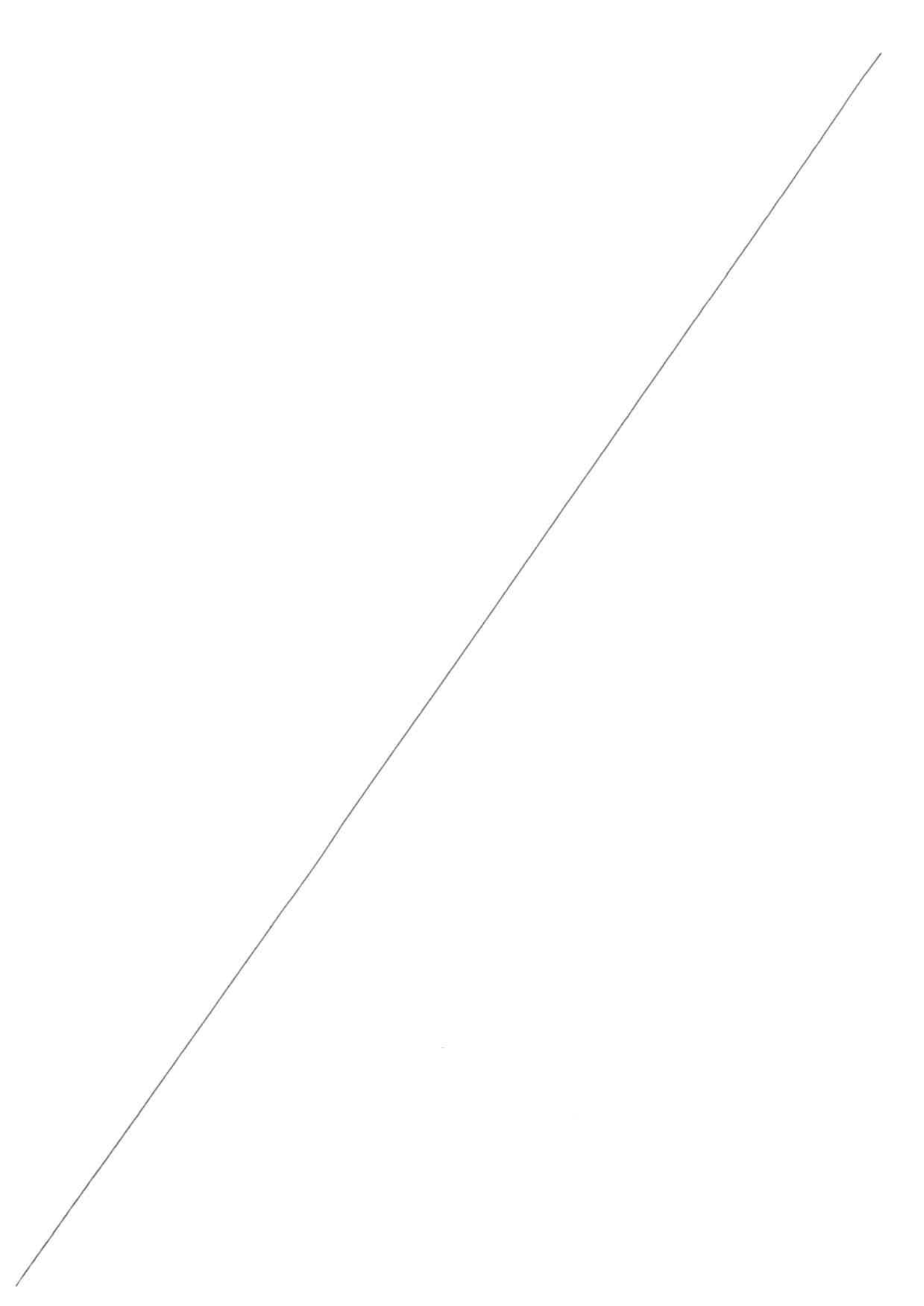
- Section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire de 76 845,50 €. Le report du déficit 2018 étant de 885 770,69 €, le résultat de clôture est un déficit de 808 925,19 €. Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser, (recettes – dépenses), de 850 649,17 €, le déficit de cette section est de 1 659 574,36 €.

Compte tenu du résultat des deux sections, le compte administratif 2019 présente un excédent net de 5 544 299,34 €.



Après présentation en commission générale du 17 février 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2019, les résultats du compte administratif étant identiques à ceux du compte de gestion.



	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Situation nette	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture						
Exercice N-1 (a)		5 222 312,11 €	885 770,69 €		885 770,69 €	5 222 312,11 €
Opérations de l'exercice	10 216 381,79 €	12 197 943,38 €	2 387 351,98 €	2 464 197,48 €	12 603 733,77 €	14 662 140,86 €
(Résultat de l'exercice) (b)	1 981 561,59 €		76 845,50 €		2 058 407,09 €	
Totaux	10 216 381,79 €	17 420 255,49 €	3 273 122,67 €	2 464 197,48 €	13 489 504,46 €	19 884 452,97 €
Résultats de clôture						
Exercice en cours (a+b)		7 203 873,70 €		808 925,19 €		6 394 948,51 €
Restes à réaliser			1 119 134,17 €	268 485,00 €	1 119 134,17 €	268 485,00 €
Résultats RAR (c)			-	850 649,17 €	-850 649,17 €	
Totaux cumulés	10 216 381,79 €	17 420 255,49 €	4 392 256,84 €	1 923 757,29 €	14 608 638,63 €	20 152 937,97 €
Résultats définitifs (a+b+c)	7 203 873,70 €		-1 659 574,36 €		5 544 299,34 €	
E = excédent D = Déficit						

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour et 9 contre (Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.


INGRE, le **02 MARS 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 MARS 2020**

Publication le : **02 MARS 2020**

Notification le :

02 MARS 2020

Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-009

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-03-02T16-39-29.00 (MI222186530)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200302-DL-20-009-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation du compte administratif du budget ville
- 2019

Date de décision : 02/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :
7.1.2.4. Compte administratif - Délibéré avec compte.

Acte : [DL_20.009-FIN-approbation du
compte administratif du budget ville
- 2019.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/03/20 à 16:39

Date 02/03/20 à 16:39

Date 02/03/20 à 16:45

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

